

SUISSE

Répit pour Flor Calfunao

L'ambassadrice du peuple mapuche ne sera pas expulsée tant que le Comité contre la torture ne se sera pas prononcé sur les risques encourus en cas de retour au Chili.

MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 CHRISTOPHE KOESSLER

Plusieurs membres de la famille de Flor Calfunao ont été blessés et emprisonnés par les forces de l'ordre au Chili. CAROLINE THIRION

ASILE A la suite d'une plainte déposée devant le Comité de l'ONU contre la torture (CAT), l'ambassadrice du peuple mapuche devant les Nations Unies à Genève, Flor Calfunao, obtient un sursis. Les autorités suisses se sont engagées le 17 août à ne pas procéder à son expulsion tant que le CAT ne s'est pas prononcé sur le risque présumé qu'elle encourrait en cas de retour au Chili,

informait lundi le Service international pour les droits de l'homme, basé à Genève. La prise de position de l'organe de l'ONU pourrait prendre plusieurs mois.

Le 27 juillet, le Tribunal administratif fédéral avait refusé en appel la demande d'asile déposée par Flor Calfunao. La justice

appel la demande d'asile déposée par Flor Calfunao. La justice suisse a estimé que la militante mapuche n'encourait pas de risques si elle rentrait dans son pays.

> Relire notre article du 26 juillet: «Le seul terroriste, c'est l'Etat»

Une décision contestée avec vigueur par ses avocats, qui estiment que la Cour a ignoré la situation vécue par plusieurs membres de sa famille, qui ont été blessés et emprisonnés par les forces de l'ordre. Ils considèrent que Flor Calfunao pourrait être elle-même soumise à des mauvais traitements ou à de la torture si elle retournait au Chili, d'où le recours devant le CAT. L'ambassadrice du peuple mapuche vit depuis plus de vingt ans à Genève. Un comité de soutien s'est formé le 14 août.